PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GORRON
EN SA SÉANCE DU JEUDI 4 NOVEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre novembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Gorron, légalement convoqué, au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc ALLAIN, Maire de GORRON, s'est réuni.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 18
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. ALLAIN J.M., Maire, Mme FOURNIER C., M. LEVEQUE M., M. CONEUF R. Adjoints – M. POIRIER J. conseiller municipal délégué –, M. BOULLE D., Mme CRONIER A., Mme DELANGLE C. (arrivée à 20h20), M. DIVAY N., M. DUVAL L., Mme GALLIENNE C., Mme GUERRIER G., M. HUBERT F., Mme JUGUET S., Mme LEJEUNE G., M. MARTIN P., M. PIQUET P., M. ROUSSEAU J.J. (arrivé à 20h20)

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mme DOUDARD J. donne pourvoir à Mme CRONIER A., M. FOURMOND L. donne pourvoir à Mme FOURNIER C., Mme LHUISSIER J. donne pourvoir à M. CONEUF R.

Absents excusés : Mme COTTEAU B., Mme CHENE A.,

Secrétaire de séance : Mme GALLIENNE C.

Concernant le compte-rendu du Conseil municipal du 23 septembre 2021, M. MARTIN souligne que le procès-verbal n'est pas fidèle à la séance du conseil, notamment concernant le paragraphe sur l'organigramme de la commune. M. MARTIN fait également remarquer que les comptes rendus des différentes commissions (municipales et communautaires) ne lui sont toujours pas transmises.
MARTIN souhaite rappeler à M. le MAIRE que le port du masque est toujours obligatoire et ne comprend pas pourquoi ce dernier ne le porte pas.
À l'issue de ces différents échanges, aucune autre remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté avec 18 pour et 1 contre : M. MARTIN.

I – ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES

Mme FOURNIER rappelle que tous les membres du conseil ont reçu le dernier compte rendu de la commission animations culturelles et festives. Quelques points sont rappelés :

- CAP Gorronnais : le 11 octobre dernier a eu lieu le tirage au sort suite à l'animation mise en place chez les commerçants de GORRON. Ce sont plus de 100 personnes qui ont été récompensées. Des places de cinéma, piscine, parc de Loisirs ainsi que des places pour le concert de Emile et Image ont été mises en jeu.
- Médiathèque Victor Hugo : une exposition se tient du 1er octobre au 30 novembre sur le thème « Magie Celtique », Dans le cadre de cette exposition, une soirée rencontre et dédicaces avec BRUCÉRO se tiendra le 16 novembre.
- Espace Culturel Colmont : Mme FOURNIER fait un rapide retour sur les festivités du 10ème anniversaire de l'Espace Culturel Colmont qui se tiendront du 5 au 7 novembre. Elle tient à remercier toutes les associations qui ont pris part à ce projet
- Ciné concert : Le mercredi 10 novembre se tiendra un ciné concert à l'Espace Colmont. Cet événement sera mené en collaboration avec les classes orchestres du collège Francis Lallart ainsi que 13 musiciens de l'ensemble Curieux, dirigé par Daniel SICARD.
- Animations de fin d'année : Il est rappelé que la mise en lumière des rues de GORRON aura lieu le 26 novembre. Cet événement sera organisé conjointement avec l'association LAGAFC et la mairie. Lors de cette même soirée, sera proposé des animations pour le Téléthon. Les vitrines du PIGE seront transformées en forêt enchantée. Une vitrine consacrée au modélisme sera créée par M. Pierre COLLARD dans la vitrine de

l'ex-maison GESTEAU. Également Mme PAILLARD, proposera avec ses poupées une vitrine avec pour thème, la crèche de Noël. Des sapins de plus de 5 mètres de haut orneront divers endroits de la ville : place de la Butte Saint Laurent, place de la Mairie, place Barrabé, et au rond-point de la maison de santé. Un sapin sera également installé au village des Aînés. Il sera demandé au centre de loisirs, à la MIJ, à l'EPI et aux résidents de l'EHPAD de confectionner des décorations pour habiller ces sapins.

II – SPORTS, LOISIRS ET JEUNESSE

M. LEVEQUE rappelle que tous les membres du conseil ont reçu le dernier compte rendu de la commission sports, loisirs et jeunesse. Quelques points sont rappelés :

- CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif) : Lors de la dernière commission sports, Loisirs et Jeunesse, le CDOS avait sollicité auprès de la Commune, la gratuité d'une salle pour début décembre afin d'y proposer un colloque. Le CDOS souhaite finalement le reporter fin janvier 2022. Ce colloque avait pour but de relancer les associations sportives qui connaissent des difficultés depuis la COVID.

20H20 : arrivée de Mme DELANGLE et M. ROUSSEAU.

- Parc de Loisirs de la Colmont : Le bilan au 31 octobre 2021 laisse apparaître une fréquentation totale (particuliers et groupes) de 10 236 personnes, contre 5200 en 2020. La fréquentation, pour les particuliers, est répartie comme suit : parcours acrobatique en hauteur : 2728 (contre 2066 en 2020), Swin golf : 1080 (contre 819 en 2020), Kayak : 517 (contre 271 en 2020), Paintball : 260 (contre 298 en 2020), Laser Game : 349 (contre 106 en 2020), VTC : 36 (contre 28 en 2020) et les entrées gratuites : 114 (contre 104 en 2020). La fréquentation des groupes a totalisé 5152 personnes, 103 devis ont été établis, 78 ont été validés et honorés dont 15 camps. M. LEVEQUE tient à remercier les membres du Parc de Loisirs pour leur investissement sans qui cette belle progression de la fréquentation au parc ne serait possible.
- M. LEVEQUE a eu l'occasion d'assister à diverses assemblées générales d'associations sportives, et un même constat s'est fait ressentir lors de ces réunions ; un manque d'adhérent considérable dû au contexte sanitaire. Cette situation apparaît préoccupante selon plusieurs présidents d'associations,

III – SOLIDARITÉ

- <u>Informations</u>

En l'absence de Mme COTTEAU, parole est donnée à Mme GALLIENNE C., membre du CCAS. Quelques points sont rappelés suite à la dernière commission solidarité :

- Virades de l'Espoir : il a été récolté 725.50€ à l'occasion de la vente de crêpes du 26 septembre dernier. Remerciements à toutes les préparatrices de crêpes ainsi qu'aux personnes présentes sur le stand.
- Complémentaire Santé Communale : renouvellement de la complémentaire santé communale. Une convention a été signée auprès des 3 assurances gorronnaises : AXA, ALIANZ et CRÉDIT AGRICOLE.
- Repas du CCAS : en raison de la situation sanitaire, le repas de CCAS ne pourra avoir lieu, il est proposé de renouveler la mise en place des colis aux aînés. Toutefois la date du 18 septembre 2022 a d'ores et déjà retenue pour le prochain repas du CCAS.
- Téléthon : À l'occasion de la mise en lumière de GORRON, le CCAS, comme les années passées, mettra en place des actions au profit du Téléthon. Des sachets de chocolats seront proposés à la vente auprès des écoles et lors de la soirée du 26 novembre. Il a été suggéré de remettre en place le concours de pétanque comme cela avait été fait il y a plusieurs années. M. le Maire informe que le contact a été pris auprès de l'association Gorron Pétanque qui organisera dans le cadre du Téléthon, un concours de pétanque le vendredi 3 décembre.

IV – CADRE DE VIE

M. CONEUF fait un retour sur la dernière commission carde de vie ainsi que sur les différentes réunions auxquelles il a pu assister.

- ENEDIS : une rencontre s'est tenue en mairie le 28 octobre dernier, Il a notamment été question de la consommation électrique sur les différentes structures de la commune.

En aparté M. CONEUF informe le conseil que les récents problèmes liés à la programmation de l'éclairage publique sont rétablis. Dorénavant, l'éclairage public sera effectif dès 6h30 le matin. Le soir, c'est à 23h00 que l'éclairage s'éteindra.
Mme CRONIER interroge M. CONEUF pour savoir s'il a une explication à apporter quant à la longue coupure de courant qu'a connu toute la ville de GORRON il y a quelques semaines de cela. M. CONEUF n'a pas d'informations à apporter mais souligne qu'il s'agissait certainement d'un incident indépendant d'ENEDIS car en cas de coupure de courant prévue, la mairie ainsi que les administrés concernés en sont informés.

- Site de Brilhault : une réunion de chantier s'est tenue sur le site dit de « Brilhault » dans le cadre du futur camping. Avec la mise en place du practice de golf sur ce même site, les différents raccordements eaux usées, eaux pluviales et assainissement sont à l'étude. Jusqu'à présent le « camping » était installé au complexe Maurice DUFOUR. Au vu de la fréquentation en constante augmentation, il avait été proposé d'implanter ce camping sur le site de Brilhault. Emplacement judicieux puisqu'à proximité du parc de loisirs.
- Mayenne Habitat : une rencontre avec 2 membres de Mayenne Habitat a eu lieu. Il a été évoqué l'ancien site des HLM du Bignon. Un projet de 6 logements locatifs par ce bailleur social sur ce même site est à l'étude. M. le Mairie rappelle que Mayenne Habitat possède 141 logements locatifs sur la commune de GORRON. La commune et le CCAS possèdent quant à eux 43 logements locatifs.

Informations diverses : le COPIL pour les travaux de la piscine se réunira le 10 novembre prochain. M. le Maire donne la parole à M. HUBERT, membre de ce même COPIL. Ce dernier indique que les travaux de réhabilitation de la piscine sont très bien avancés. Le problème a été détecté sur un des moteurs du toit ouvrant de la piscine. Il s'agit d'un moteur d'origine. M. HUBERT avait suggéré au COPIL d'établir un diagnostic avant d'engager des dépenses considérables sur ce moteur.

V – FINANCES, ECONOMIE ET ADMINISTRATION GENERALE

- ***Ecole élémentaire publique – subvention :***
  - **Classe découverte**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les élèves des classes de CM1, CM2 et ULIS participeront à une classe de neige, du 9 au 17 décembre 2021. Le coût par enfant est de 610 €.

Il est proposé au conseil :

- De fixer le montant de la subvention à allouer aux élèves de l'école élémentaire publique participants à la classe de neige, dont les parents sont domiciliés à Gorron, à 82.50 € par enfant.

Avis favorable à l'unanimité.

  - **Adhésion USEP :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du label « Terres de jeux » et du programme « Génération 2024 », qui visent à promouvoir les jeux olympiques de Paris 2024, l'école élémentaire publique a été labellisée « Génération 2024 ».
Dans ce cadre, l'école souhaite adhérer à l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP 53), qui propose des activités sportives pour les élèves, des formations pour les enseignants, du prêt de matériel et des aides pour le transport. De plus, l'USEP propose des actions autour de l'olympisme lors de temps forts (journée nationale du sport scolaire, semaine olympique et paralympique, journée olympique).

Il est proposé au conseil :

- De donner son accord à la prise en charge de l'affiliation à l'USEP 53, pour un montant de 552.60 €.

Avis favorable à l'unanimité.

- ***Plan de relance – demande de subvention – amélioration acoustique salle du conseil :***

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le Département a mis en place le plan Mayenne Relance destiné à soutenir l'investissement public local des communes mayennaises. Ainsi, chaque commune de moins de 10 000 habitants se voit accorder une dotation forfaitaire, dont elle est libre de l'affecter aux investissements qu'elle juge elle-même prioritaires.
Pour la commune, il reste une dotation de 4 261 €, qui peut être sollicitée dans le cadre des améliorations acoustiques de la salle du conseil, dont le coût est de 18 258.90 € HT.
Il est également sollicité auprès du Conseil Départemental une subvention dans le cadre des crédits alloués dans le cadre de l'enveloppe libre.

Il est proposé au conseil :

- D'affecter cette somme au projet d'amélioration acoustique de la salle du conseil dont le coût est de 18 258.90 € HT. Les travaux pourraient être menés à bien au mois de décembre 2021,
- D'autoriser le maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre du plan de relance - volet communal, pour un montant de 4 261 €,
- D'autoriser le maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre de l'enveloppe libre dont le montant total est de 64 600€,
- D'autoriser le maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Avis favorable à l'unanimité.

- ***Admission en non-valeur :***

Monsieur le Maire expose au conseil que le Trésorier sollicite la commune pour l'admission en non-valeur de créances dont les montants sont inférieurs au seuil des poursuites. Le montant total des 6 pièces présentées est de 42.80 €.

Il est proposé au conseil :

- De donner son accord pour l'admission en non-valeur des sommes correspondant à des produits de cantine-garderie dont le montant total est de 42.80 €.

Avis favorable à l'unanimité.

- ***Autorisations spéciales - budget principal :***

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder aux virements et crédits supplémentaires suivants :

1ère autorisation :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	**Libellé**	**Dépenses**	**Recettes**
6413	Personnel non titulaire	60 000.00	
74718	Autres participations		20 000.00
6419	Remboursements sur rémunération du personnel		20 000.00
7318	Autres impôts		20 000.00

20 Avis favorable, 1 contre M. MARTIN

2ème autorisation :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	**Libellé**	**Dépenses**	**Recettes**
61558	Autres biens mobiliers	20 000.00	
7588	Autres produits de gestion		20 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	**Libellé**	**Dépenses**	**Recettes**
2031-041	Frais d'études	2 000.00	
2313-041	Constructions		2 000.00

À l'issue de la présentation, M. MARTIN souhaite faire remarquer que la présentation de ces autorisations spéciales est erronée, en particulier sur les frais de personnel. M. MARTIN ne comprend pas l'intitulé du compte 6419 en recette. M. MARTIN indique que sur un plan comptable, les comptes 6 correspondent aux charges. M. le Maire informe que porter en recettes l'écriture comptable est tout à fait correcte.

20 Avis favorable, 1 contre M. MARTIN

- ***Budget parc d'activités des Besnardières et immobilier d'entreprises :***

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que sur recommandation du Centre des Finances Publiques, il y a lieu de distinguer remplacement et installation d'un nouveau du budget immobilier d'entreprises. Ainsi le Conseil Municipal doit se positionner sur le transfert du passif, sur la date de clôture ainsi que sur l'affectation du résultat du budget ZA des Besnardières.
Le budget voté en mars 2021 et intitulé par erreur sur les documents budgétaires « Immobilier d'Entreprises » est le budget de la ZA des BESNARDIERES. Le SIRET 21530107800121 est quant à lui correct. Le budget Immobilier d'Entreprises a été créé par délibération du 08/07/2021, date d'effet au 13/07/2021. Cette même délibération a prévu le transfert de l'actif du Budget de la ZA des BESNARDIERES vers le nouveau budget Immobilier d'Entreprises.
Il est proposé au conseil :

- de clôturer le budget des Besnardières au 31/12/21

- de transférer le passif du budget ZA des Besnardières (prêt N°15489 00381 00020438912 d'un montant de 300 000 €) vers le nouveau budget Immobilier d'Entreprises au 31/12/21

- d'affecter le résultat du budget Besnardières au 31/12/21 vers le budget immobilier d'entreprises

20 Avis favorable, 1 contre M. MARTIN

Après présentation des crédits prévisionnels inscrits pour les budgets primitifs 2021 il est proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter le budget annexe « immobilier d'entreprises (B.P. 2021)

Tel qu'il se détaille dans les documents budgétaires et dans le tableau ci-dessous :

	Fonctionnement	**Investissement**
Dépenses	65 500.00	130 000.00
Recettes	65 500.00	130 000.00

M. MARTIN rappelle à M. le Maire que la Loi Nôtre de 2015, attribue aux communautés de communes la gestion des zones d'activités des communes et ne comprend pas pourquoi, la commune de GORRON, traite ce jour à la séance de conseil, le budget d'une des zones d'activités de la commune.
M. le Maire rappelle que c'est un budget « Immobilier d'Entreprises » et non Zone d'Activités.

Avis favorable, 1 contre M. MARTIN

VI – ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

- **CCBM**

M. le Maire interroge les différents élus participants aux séances de la CCBM pour connaitre les différentes réunions auxquelles ils ont participé. Après interrogation, il est fait constater que les cycles des réunions n'ont toujours pas repris.

- **SENOM**

Rien à signaler

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

Le secrétaire de séance,
C. GALLIENNE

Le Maire,
J.M. ALLAIN